



CONTRAT D'ABONNEMENT

Exemplaire à retourner

TRANSFERT DE CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU



Branchement, Tournée

Adresse :

.....

.....

Ce que vous devez savoir

Afin de maintenir en service l'alimentation en eau, il est impératif de retourner ce document signé sous 15 jours à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

La souscription du contrat d'abonnement au Service de l'Eau entraîne, si vous êtes raccordé ou raccordable au réseau public d'Assainissement, l'acceptation automatique du contrat de déversement. Un relevé de compteur, le plus proche possible de la date de l'acte, est indispensable. Toute modification doit être signalée dans les plus brefs délais au Service de l'Eau. Ce document vaut commande avec obligation de paiement (TIP-prélèvement à échéance-virement-chèque-espèces). Il est nécessaire de veiller à une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés : 05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Nature de l'utilisation

Eau Potable : Domestique / Non Domestique

Autre ressource en eau : Puits / Forage / Récupération eau de pluie

- Type d'utilisation pour cette ressource : arrosage / sanitaire / autres (préciser) :

Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau à usage domestique, doit être déclaré au Service de l'eau au plus tard un mois avant la réalisation des travaux.

Acte Notarié

Joindre IMPERATIVEMENT une copie de l'extrait KBis ET de l'acte de vente définitif.

Extrait KBis

Acte de vente

Date de signature de l'acte de vente définitif : / /

Ancien Propriétaire

Nom - Prénom :

Nouvelle Adresse :

Nouveau(x) Propriétaire(s)

Chacun des nouveaux propriétaires figurant sur l'acte notarié doit compléter et signer ce contrat.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours ; si vous souhaitez la mise en service ou le maintien de l'alimentation en eau avant l'expiration de ce délai, vous devez en faire la demande expresse :

Je(nous) demande(demandons) l'exécution de ce contrat avant l'expiration du délai légal et m'engage(nous engageons) à payer ma(notre) consommation en cas d'exercice du droit de rétractation (par courrier RAR).

NOM Prénom ou Raison sociale:

SIRET :

Adresse de facturation :

Tél fixe :

Tél mobile :

Fmail :

Signature Obligatoire :

Le : / /

NOM Prénom ou Raison sociale:

SIRET :

Adresse de facturation :

Tél fixe :

Tél mobile :

Email :

Signature Obligatoire :

Le : / /

La signature du présent contrat vaut acceptation des clauses et conditions du règlement en vigueur, dont un exemplaire m'a (nous a) été fourni. Ce règlement (modifiable par délibération) est également consultable sur le site www.ville-limoges.fr. Je (nous) reconnaissons avoir été informé(s) des conditions tarifaires (modifiables par délibération des Conseils municipal et communautaire) en vigueur au jour de la signature. Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez bien évidemment du droit d'accès et de rectification prévu par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.



CONTRAT D'ABONNEMENT
Exemplaire à conserver
TRANSFERT DE CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU



Branchement, Tournée
Adresse :
.....
.....

Ce que vous devez savoir

Afin de maintenir en service l'alimentation en eau, il est impératif de retourner ce document signé sous 15 jours à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

La souscription du contrat d'abonnement au Service de l'Eau entraîne, si vous êtes raccordé ou raccordable au réseau public d'Assainissement, l'acceptation automatique du contrat de déversement. Un relevé de compteur, le plus proche possible de la date de l'acte, est indispensable. Toute modification doit être signalée dans les plus brefs délais au Service de l'Eau. Ce document vaut commande avec obligation de paiement (TIP-prélèvement à échéance-virement-chèque-espèces). Il est nécessaire de veiller à une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés : 05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Nature de L'utilisation

Eau Potable : Domestique / Non Domestique
Autre ressource en eau : Puits / Forage / Récupération eau de pluie
- Type d'utilisation pour cette ressource : arrosage / sanitaire / autres (préciser) :

Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau à usage domestique, doit être déclaré au Service de l'eau au plus tard un mois avant la réalisation des travaux.

Acte Notarié

Joindre IMPERATIVEMENT une copie de l'extrait KBis ET de l'acte de vente définitif.

Extrait KBis
 Acte de vente Date de signature de l'acte de vente définitif : / /

Ancien Propriétaire

Nom – Prénom :
Nouvelle Adresse :

Nouveau(x) Propriétaire(s)

Chacun des nouveaux propriétaires figurant sur l'acte notarié doit compléter et signer ce contrat.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours ; si vous souhaitez la mise en service ou le maintien de l'alimentation en eau avant l'expiration de ce délai, vous devez en faire la demande expresse :

Je(nous) demande(demandons) l'exécution de ce contrat avant l'expiration du délai légal et m'engage(nous engageons) à payer ma(notre) consommation en cas d'exercice du droit de rétractation (par courrier RAR).

NOM Prénom ou Raison sociale:
.....
SIRET :
Adresse de facturation :
.....
Tél fixe :
Tél mobile :
Email :

NOM Prénom ou Raison sociale:
.....
SIRET :
Adresse de facturation :
.....
Tél fixe :
Tél mobile :
Email :

Signature Obligatoire :

Le : / /

Signature Obligatoire :

Le : / /

La signature du présent contrat vaut acceptation des clauses et conditions du règlement en vigueur, dont un exemplaire m'a (nous a) été fourni. Ce règlement (modifiable par délibération) est également consultable sur le site www.ville-limoges.fr. Je (nous) reconnaissons avoir été informé(s) des conditions tarifaires (modifiables par délibération des Conseils municipal et communautaire) en vigueur au jour de la signature. Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez bien évidemment du droit d'accès et de rectification prévu par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.